

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles
 DE LA PRINCIPAUTÉ

LL. AA. le Duc et la Duchesse d'Urach-Wurtemberg sont arrivés au Palais de Monaco ce matin par le train de luxe de 7 heures 55.

Fête de Bienfaisance de la Colonie Française

La fête de charité annuelle, donnée sous le haut patronage de Leurs Altesses Sérénissimes par le Comité de Bienfaisance de la Colonie française, a eu lieu samedi soir au Casino de Monte Carlo avec un exceptionnel éclat. La recette a atteint le chiffre total de quarante-trois mille quatre cent deux francs quinze centimes et le Comité, présidé par M. le duc de Dino, a lieu d'être fier d'un pareil résultat dû à l'intelligente organisation de la fête et au généreux concours que lui a prêté l'Administration de la Société des Bains de Mer.

Le programme général, réalisé en tous points de merveilleuse façon, comprenait, on le sait, trois parties principales, la Représentation-Concert dans la salle du théâtre, la Kermesse avec Tombola dans l'Atrium et le Bal dans un salon du Cercle des Etrangers.

La représentation-concert a été exceptionnellement brillante, tant par l'attrait artistique du programme que par l'assistance élégante qui se pressait en foule dans les loges et aux fauteuils d'orchestre et d'amphithéâtre.

A 8 heures et demie précises, S. A. S. le Prince Albert, en compagnie de S. A. le Prince Karl d'Urach-Wurtemberg et accompagné de S. Exc. le comte Balny d'Avricourt, Ministre Plénipotentiaire, de M. le comte de Lamotte d'Allogny, Chambellan, du Jonkheer Sandberg, Aide-de-camp du général Botha, de M. Bruce, de M. le capitaine Carr et de M. le capitaine baron de Gail, Aide-de-camp, est arrivé au Théâtre et a été reçu au bas de l'escalier par M. André, Consul de France, ayant à ses côtés M. le duc de Dino, président du Comité de bienfaisance de la Colonie française et les membres du bureau du Comité.

Après avoir répondu aux paroles de remerciements et de bienvenue qui Lui sont adressées, Son Altesse Sérénissime invite M. le Consul de France à venir prendre place dans Sa loge. La salle présente un coup d'œil superbe : on y remarque la présence, dans une loge mise à leur disposition, de M. le général Joly, Gouverneur militaire de Nice, entouré des officiers de son état-major. Aux fauteuils se trouvent la plupart des personnalités marquantes de la Principauté et du littoral, et dans l'impossibilité de citer tous les noms, contentons-nous de constater que l'empressement de ce public d'élite témoigne des sympathies unanimes de notre population et de notre colonie étrangère pour le grand et noble pays de France.

Au moment où S. A. S. le Prince paraît dans sa loge, l'orchestre attaque l'*Hymne Monégasque*

suivi de la *Marseillaise*. L'assistance debout, accueille les deux hymnes nationaux par de chaleureux applaudissements.

Le concert commence ensuite et successivement, on apprécie et on fête les excellents artistes qui s'y font entendre : M. Boisson dans les stances de *Lackmé* ; M^{lle} Caro Lucas, dans une jolie romance accompagnée par l'auteur M. de Nevers ; le ténor Feodoroff ; M^{me} la princesse de Wrède dont la belle voix fait merveille dans l'*Extase de la Vierge*, accompagnée par l'orchestre dirigé par M. Léon Jehin ; le baryton Soulacroix qui chante remarquablement *Pensée d'automne* de Massenet ; enfin M^{me} Deschamps-Jehin qui détaille superbement le grand air de la *Reine de Saba*.

Après ce concert de premier ordre, le rideau se relève bientôt sur un délicieux décor de M. Visconti, représentant l'extrémité des jardins du rocher de Monaco, et M. Worms et M^{me} Baretta, les éminents Sociétaires de la Comédie-Française, interprètent avec leur art consommé, un gracieux poème inédit de M^{me} Poirson, les *Jardins de Saint-Martin*, dont la prose passionnée est harmonieusement soulignée par un accompagnement à l'orchestre pour lequel le maître Massenet a écrit une délicate petite partition nouvelle. On acclame l'œuvre et les interprètes, puis après un court entr'acte, commence la représentation de la *Côte d'Azur* dont la création est le principal attrait de cette soirée.

Ce ballet en 4 tableaux dont le livret symbolique a été imaginé par M. le baron de Gail pour célébrer le charme de notre incomparable petit pays et dont la musique, de M. le compositeur Drigo, chef d'orchestre du théâtre impérial de Saint-Petersbourg, est entraînant à souhait, a obtenu un succès considérable. Avec ses décors d'une couleur et d'un pittoresque merveilleux dus au pinceau du distingué peintre Visconti, avec sa mise en scène éblouissante et les costumes ravissants des artistes et de la nombreuse figuration, la *Côte d'Azur* est un des plus beaux spectacles auxquels il nous ait été donné d'assister ici. Le triomphe en a été en grande partie dû à l'interprétation d'élite qui comprenait les premiers sujets du corps de ballet du Théâtre Impérial de Saint-Petersbourg dont les trois « étoiles » M^{lles} Roslavleva, Gheltzer et Prébrajenska ont tour à tour soulevé l'enthousiasme des spectateurs. Le ballet aérien aux évolutions si gracieuses a également enchanté le public.

Ce prestigieux ballet s'est terminé par une féerique apothéose à la suite de laquelle le rideau a dû se relever plusieurs fois aux acclamations de toute la salle.

Le public élégant se répand ensuite dans l'atrium qui, somptueusement décoré aux couleurs françaises et monégasques, est éblouissant de lumières électriques. La kermesse, avec ses boutiques coquettement disposées et tenues par quelques-unes des plus charmantes artistes de la troupe du Casino, est des plus animée et la foule se presse également autour de l'exposition des objets d'art de la Loterie et de l'étalage des lots de la Tombola

dont les billets sont vendus par les jeunes et dévouées dames et demoiselles patronesses appartenant aux familles de la Colonie française de Monaco.

Le bal qui a lieu dans le premier salon du Cercle des Etrangers n'est pas moins réussi et jusqu'au matin on y danse joyeusement aux accents d'un excellent orchestre dirigé par M. Bourdarot

A 2 heures et demie a été tirée la loterie dont voici les numéros gagnants :

Gros lot : N° 2.503			
4.304	2.009	11.175	10.510 — 10.480
12.262	24.520	4.295	10.318 — 17.197
26.049	21.941	25.509	20.563 — 469
16.386	24.251	15.023	16.245 — 3.415
8.134	22.271	9.078	18.924 — 26.131
17.479	9.293	8.725	17.256 — 22.389
2.174	18.065	26.642	23.116 — 1.155
15.615	1.574	7.935	17.754 — 23.224
8.804	19.239	841	12.059 — 16.193
9.690	25.085	13.686	18.497 — 17.988
12.869	13.916	13.083	18.874 — 19.135
20.756	22.498	23.999	1.222 — 25.236
14.544	24.761	10.336	21.594 — 1.133
3.278	10.133		

Ajoutons que l'heureux possesseur du numéro 2.503, gagnant le gros lot d'une valeur de 5,000 francs offert par M. le duc de Dino, a été M. Heller, un jeune américain de Chicago, en villégiature à Monte Carlo.

Le Comité nous prie d'annoncer que les lots seront à la disposition des gagnants qui pourront les réclamer chaque jour de onze heures à midi, au bureau permanent du Comité de bienfaisance de la Colonie française (villa Georgette, rue de Millo, à la Condamine).

Nos régates ont eu, cette année, un éclat remarquable, bien que la première journée ait beaucoup laissé à désirer sous le rapport du temps ; mais le ciel s'est montré plus clément pour les deux journées suivantes.

A l'occasion de ces belles fêtes nautiques, notre port a reçu, ainsi qu'aux années précédentes, la visite d'un des contre-torpilleurs de l'escadre de la Méditerranée, l'*Espingole*, qui a pris son mouillage en rade vendredi à 8 heures. Aussitôt après, le commandant, M. le lieutenant Laugier a débarqué et a été reçu sur le quai par M. François Médecin, président de la Société des Régates ; puis il s'est rendu successivement chez M. André, consul de France, chez S. Exc. M. le Gouverneur Général, chez M. le Maire de Monaco ainsi qu'au Palais où il est allé s'inscrire.

A midi, les saluts réglementaires ont été échangés entre le navire français et la Batterie de la place du Palais.

Dans l'après-midi, S. Exc. M. Gouverneur Général et M. le Maire ont rendu à bord de l'*Espingole* la visite qu'ils avaient reçue.

Les régates ont commencé samedi, sous un ciel brumeux. Malgré cela, la journée a été intéressante ; en voici d'ailleurs les résultats :

Prix de S. A. S. le Prince Albert I^{er}

Septième et sixième série (réunies)
 1^{er} *Kariad*, temps réel 1 h. 47' 56", temps compensé 2 h. 02' 14". — 2^e *Caprice*, temps réel 2 h. 03' 59" temps compensé 2 h. 45' 29"

Prix de Monte Carlo

Cinquième série (réservé)
 1^{er} *Spring*, temps réel 2 h. 06' 32", temps compensé 2 h. 47' 06".

Prix du Yacht-Club de France

Quatrième série

1^{er} *Nella*, temps réel 2 h. 16' 31", temps compensé 2 h. 45' 32". — 2^e *Molly*, temps réel 2 h. 16' 08", temps compensé 2 h. 49' 22".

Prix de Monaco

Troisième série (réservé)

1^{er} *Némési*, temps réel 1 h. 26' 30", temps compensé 1 h. 43'. — 2^e *Electa*, temps réel 1 h. 39' 33", temps compensé 1 h. 56' 03". — 3^e *Démon*, temps réel 1 h. 42' 02", temps compensé 1 h. 58' 32".

Prix de la Société des Régates

Deuxième et première série réunies (réservé)

1^{er} *Lérina*, temps réel 0 h. 51' 55", temps compensé 0 h. 58' 27". — 2^e *Sander*, temps réel, 0 h. 52' 22", temps compensé 0 h. 58' 54". — 3^e *Lygia*, temps réel 0 h. 52' 27", temps compensé 0 h. 58' 59". — 4^e *Monte Carlo*, temps réel 1 h. 00' 54", temps compensé 1 h. 00' 54". — 5^e *Monaco*, temps réel 1 h. 04' 49", temps compensé 1 h. 04' 49".

C'est par un temps plus riant et plus ensoleillé que s'est déroulée la seconde journée d'épreuves, malgré une assez forte brise du nord-ouest. Aussi la foule a-t-elle été nombreuse sur le boulevard de la Condamine, assistant avec le plus vif plaisir au coup d'œil animé que présenta notre rade.

La lutte fut d'ailleurs pleine de courtoisie et n'a donné lieu à aucune réclamation. Elle comprenait les bateaux de plaisance, les lesteurs, les embarcations à rames, etc.... Voici le résultat de cette seconde journée :

Prix de la Rade

(Bateaux lesteurs)

1^{er} *Barthélemy Elisa*, temps réel 2 h. 40' 23". — 2^e *Ville-de-Marseille*, temps réel 2 h. 47' 31".

Prix de la Colonie française

(Embarcations de plaisance, Houaris, sans allégeance)

1^{er} *Thérèse*, temps réel 2 h. 29' 55". — 2^e *Ondine* ayant subi une avarie abandonne.

Prix Portus Herculis

(2^e classe voile à tiers Saint-Pierre)

1^{er} *Messaline*, temps réel 2 h. 01' 11". — 2^e *Hirondelle*, temps réel 2 h. 04' 58".

Prix de Saint-Roman

(3^e classe, voile à tiers Saint-Pierre)

1^{er} *Louise*, temps réel 1 h. 40' 56". — 2^e *Anna*, temps réel 2 h. 14' 12". — 3^e *Rataplan la vieilla*, temps réel 3 h. 04' 58". — 4^e *Jeanne*, temps réel 3 h. 10' 44".

AVIRON

Marine Militaire (youyou, baleinières Berthons). — 1^{er} Canot n° 2 de l'*Espingole*; 2^e Canot n° 1 de l'*Espingole*.

Embarcations de Plaisance (4 rameurs de pointe, un barreur). — 1^{er} *Attends-moi*, 2^e *Saint-Hyppolite*.

Bateaux armés en pêche (4 rameurs, 1 barreur). — 1^{re} classe, 1^{er} *Hirondelle*; 2^e *Attends-moi*; 2^e classe, 1^{er} *Louise*; 2^e *Deux-sœurs*; 3^e *Donijio*.

Embarcations de commerce (4 rameurs, 1 barreur). — 1^{er} *Angelo-Padre*; 2^e *Monplaisir*.

Youyous (mousses). — 1^{re} classe, 1^{er} *Caprice*; 2^e *Molly*; 2^e classe, 1^{er} *Louise*; 2^e *Saint-Michel*.

La troisième journée a été favorisée par un temps exceptionnel; la croisière de Monaco-Menton et retour a permis aux racers d'affirmer leurs qualités nautiques et termine dignement la série si bien organisée de nos régates internationales. Nous en donnons ci-après le résultat :

COURSE CROISIÈRE

1^{re} classe, 1^{er} *Caprice*, t. r., 5 h. 6' 30", t. c., 5 h. 34' 10"; 2^e *Spring*, t. r., 5 h. 12' 23", 5 h. 39' 25".

2^e classe, 1^{er} *Démon*, t. r., 4 h. 46' 3", t. c., 5 h. 3' 00"; 2^e *Electa*, t. r., 4 h. 47' 51", t. c., 5 h. 4' 21"; 3^e *Nella*, t. r., 4 h. 57' 29", t. c., 5 h. 17' 54"; 4^e *Nemesi*, t. r., 5 h. 3' 5", t. c., 5 h. 19' 35"; 5^e *Molly*, t. r., 4 h. 57' 31", t. c., 5 h. 19' 40".

Prix de la Colonie Anglaise

2^e Série

1^{er}, *Lygia*, temps réel, 4 h. 21' 23".
2^e, *Sander*, temps réel, 4 h. 33' 48".
3^e, *Lérina*, temps réel, 4 h. 39' 30".

Prix de la Colonie Italienne

1^{re} Série

1^{er}, *Monte Carlo*, temps réel, 4 h. 24' 13".
2^e, *Azio V*, temps réel, 4 h. 27' 49".
3^e, *Monaco*, temps réel, 4 h. 28' 36".
4^e, *X...*, temps réel, 4 h. 57' 09".

Nos fêtes nautiques se sont brillamment achevées par un grand banquet donné hier soir dans les salons de l'hôtel de Paris par la Société des Régates, banquet qui a été présidé par S. Exc. M. le Gouverneur Général, en face duquel a pris place M. François Médecin, président de la Société. La plupart des autorités de la Principauté étaient représentées, et nous relevons au nombre des convives :

M. André, consul de France; M. le comte Gastaldi, maire de Monaco; M. le lieutenant de vaisseau Laugier, commandant de l'*Espingole*; M. l'enseigne Béranger; M. Hergault, mécanicien principal; M. Lubelli, lieutenant à bord du *Nella*, yacht appartenant à S. A. R. le duc des Abruzzes; M. le vice-consul d'Italie, etc.

Au dessert, S. Exc. M. le Gouverneur Général a prononcé une allocution éloquent, au cours de laquelle, rappelant la construction commencée du port de Monaco, il invite la Société des Régates à s'occuper d'ores et déjà de son futur emplacement et des dispositions à prendre en ce qui concerne sa flottille; puis se félicitant de la présence des hôtes d'élite venus du dehors pour assister à nos régates, l'orateur termine en portant un toast à la marine française.

Après ce discours très applaudi, M. François Médecin exprime, au nom de la Société des Régates, ses remerciements à S. Exc. le Gouverneur Général, ainsi qu'aux invités présents, et lève ensuite son verre en l'honneur de Leurs Altesses Sérénissimes.

M. le lieutenant de vaisseau Laugier prend à son tour la parole pour se féliciter de l'agréable mission dont il a été chargé et porte un toast à la prospérité de la Société des Régates.

La série des toasts est close par M. Bonfiglio, secrétaire du Club Nautique de Nice.

C'est sur cette cordiale réunion que se sont terminées nos festivités nautiques.

Jeudi dernier s'est éteint à l'âge de 86 ans M. Christin Pontremoli, colonel en retraite, consul de Monaco et vice-consul de France à Finalmarina. Le vénérable et regretté défunt a rendu le dernier soupir à Monaco où il était venu, comme chaque année, passer quelques semaines chez son fils M. le docteur Pontremoli, médecin de la Ville et médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu.

Au milieu d'une nombreuse affluence de notabilités et d'amis qui ont apporté leur témoignage de sympathiques condoléances à la famille Pontremoli, les obsèques ont été célébrées samedi, à 3 heures et demie de l'après-midi.

Les honneurs militaires ont été rendus par un peloton de carabiniers, commandé par M. le lieutenant de Capella et par un piquet de douaniers français.

Le char funèbre, sur lequel étaient placées de nombreuses couronnes, et dont les cordons étaient tenus par M. le colonel comte de Christen, M. le Ch^{er} J. Marquet, M. le Ch^{er} de Loth, M. le consul de France André et M. le vice-consul d'Italie Mordini, était immédiatement suivi par M. le chef d'escadron Alban Gastaldi, officier d'ordonnance, représentant S. A. S. le Prince Albert.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt: M. le docteur Emile Pontremoli et M. Albert Pontremoli, M. Enrico Pontremoli, son petit-fils, et M. Auguste Montolivo, son neveu, auxquels s'étaient joints M. Jean Blanchy et M. Botta, amis de la famille.

Dans la suite nombreuse, nous avons remarqué, avec M. le Gouverneur et M. le Maire de Monaco, la plupart des autorités et des notabilités de la Principauté.

Après le service religieux qui a eu lieu à la Cathédrale et l'absoute donnée par M. le curé Mercier, le cortège s'est dirigé vers la gare de Monaco, l'inhumation devant avoir lieu à Finalmarina.

Au moment où le cercueil a été placé dans le

wagon-mortuaire et après que les dernières prières ont été dites, S. Exc. M. le Gouverneur Général a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Au moment où notre ami à tous, M. le docteur Pontremoli, si cruellement frappé dans sa tendresse filiale, va partir pour accompagner à leur dernière demeure les restes mortels de son père, notre présence à ses côtés, la part sincère que chacun prend à sa douleur et à celle de sa famille, la conscience des devoirs restant à remplir les aideront à supporter cette grande épreuve.

Qu'ils se disent aussi que celui qui n'est plus a eu, en sentant sa fin prochaine, la suprême consolation d'une vie bien remplie. Pendant sa longue et honorable carrière d'officier, M. Christin Pontremoli s'est montré à la hauteur des plus délicates missions; et quand, parvenu à l'âge de la retraite, il a désiré se reposer dans sa ville natale, le noble exemple de son existence, l'affabilité de son caractère, ses qualités de droiture et de dévouement l'ont fait choisir pour représenter dans les fonctions consulaires à la fois la France et la Principauté de Monaco.

Les distinctions honorifiques reçues par lui témoignent de la haute estime où il était tenu; les services qu'il a rendus sous toutes les formes, avec le plus cordial empressement, lui ont conquis les sympathies générales.

Par une dernière miséricorde, Dieu a rappelé à lui sans trop longues souffrances cet homme de bien, ce vieillard de quatre-vingt-six ans, à l'allure toujours alerte, à la physionomie toujours souriante.

Nous conserverons le souvenir aimable de ses trop courts passages de chaque hiver dans la Principauté, où il venait se retremper aux douces joies de la vie de famille.

Qu'il reçoive nos adieux émus! Que ceux qui restent pour le pleurer se résignent et prennent courage à la pensée qu'avant de s'en aller dans un monde meilleur, il a pu bénir une dernière fois les enfants et les petits-enfants qu'il aimait tant.

Au nom de nous tous ici présents, membres du corps consulaire ou fonctionnaires de la Principauté, et comme interprète de Son Altesse Sérénissime, j'adresse un dernier salut au regretté consul Christin Pontremoli.

Les assistants ont ensuite défilé devant les membres de la famille et se sont retirés vivement émus par cette triste cérémonie.

On a procédé, vendredi dernier, au pensionnat des Dames de Saint-Maur, au tirage de la loterie en faveur des enfants pauvres de nos écoles. Mme Olivier Ritt avait bien voulu accepter la présidence de cette fête intime, qui a eu, comme d'habitude, un succès complet, et dont le résultat aura été des plus fructueux.

A l'occasion du vendredi-saint aura lieu à 2 heures, à la Cathédrale, un fort beau concert de musique religieuse, avec le concours de divers artistes, de l'orchestre et de la Société Chorale de Monaco.

Magnifique concert, hier soir, pour l'audition du célèbre violoniste Ysaye. L'admirable artiste a été l'objet d'ovations triomphales dans le *Concerto* de Beethoven qu'il a interprété avec une maîtrise suprême; la *Fantaisie Russe* de Rimsky-Korsakow et le *Caprice-Valse* de Saint-Saëns lui ont valu également des acclamations répétées.

A côté de lui, le distingué ténor Maréchal s'est fait chaleureusement applaudir dans l'air d'*Hérodiade* et dans deux exquises romances.

L'orchestre, dirigé par M. Léon Jehin, a concouru pour une large part au succès de cette belle soirée d'art à laquelle assistait l'élite de nos dilettantes.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

La Société des Bains de Mer, en présence du nombre d'étrangers qui continuent à se réunir au Tir aux pigeons, a décidé de créer plusieurs prix supplémentaires et de reculer jusqu'au 11 avril la date de clôture. Ces prix suivront le handicap de dix mille francs du 1^{er} avril et seront tirés les 3, 5, 7, 9 et 11.

Le 8^e *Prix Supplémentaire* qui a eu lieu mardi dernier a réuni 21 tireurs. Il a été gagné par

MM. Sibrick et Buller, 7 sur 7; M. le comte de Robiano, 6 sur 7, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Paul Lunden, Mackintosh, Wilder, Sibrick et Poizat.

Mercredi, le *Prix de Saint-Roman* a réuni 31 tireurs. M. Ker, 8 sur 8, premier; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. Thome et capitaine Shelley, 7 sur 8.

Les autres poulés ont été gagnées par MM. Roberts, Mackintosh, Thompson, C. Robinson.

Le 9^e *Prix Supplémentaire* qui a eu lieu jeudi a réuni 19 tireurs. Il a été gagné par M. Butler; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. Poizat et le comte de Robiano.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Mackintosh, comte de Robiano, Asplen, R. Gourgaud, Chase et Narischkine.

Vendredi, le *Prix de Larvoto* a réuni 22 tireurs. MM. le comte de Robiano et Roberts, 10 sur 10, premiers; MM. Narischkine et Mackintosh, 9 sur 10, troisièmes.

Les autres poulés ont été gagnées par MM. Paccard, baron de Vrière, baron A. de Tavernost, Haydon.

Hier lundi, le *Prix d'Eze* a réuni 23 tireurs. Il a été gagné par MM. Paccard et Hermit, 12 sur 12; M. de Roussanoff, 11 sur 12, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Roberts, Mackintosh, Wilder, Paccard, C. Robinson.

Mercredi 26 mars. — *Prix des Bananiers* (handicap), 1,000 francs

Samedi 29 mars. — *Prix O'Brien* (handicap), 1,000 fr.

Mardi 1^{er} avril — *Prix de Clôture* (hand.), 10,000 fr. et une Médaille d'Or.

Jeudi 20 Mars 1902, à 2 heures et demie

17^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. Léon JEHIN

Avec le concours de

M^{me} DESCHAMPS-JEHIN, de l'Opéra; M^{lle} Denise TAINE, organiste et des Chœurs du Casino — Chef: M. Louis VIALET

Prélude de <i>Parsifal</i>	Wagner.
A. <i>Aria</i>	Bach.
B. <i>Larghetto</i>	Haëndel.
C. <i>Pièce en forme de canon</i>	Clarambout.
M ^{lle} Denise Taine.	
<i>Méditation sur le 7^e prélude</i>	Bach-Bordier.
Soliste: M. Corsanego.	
<i>Marche funèbre</i>	Jules Cohen.
Avec les Chœurs.	
<i>Orphée</i> (2 ^e acte et fragment du 3 ^e acte)..	Gluck.
M ^{me} Deschamps-Jehin et les Chœurs.	
<i>Entrée des dieux au Walhall</i>	Wagner.

La Vie Artistique

LA SAISON LYRIQUE DE MONTE CARLO

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

sous le haut patronage de

LL. AA. SS. le Prince et la Princesse de Monaco

ROMÉO ET JULIETTE, opéra en 5 actes de GOUNOD.

— Distribution: Juliette, M^{me} Sigrid Arnoldson; Stephano, M^{lle} Hélian; La nourrice, M^{me} Girerd; Roméo, M. Jean de Reszké; Mercutio, M. Soulacroix; Frère Laurent, M. Nivette; Capulet, M. Boisson; Tybalt, M. Berquier; Paris, M. Van Loo; Gregorio, M. Borie.

Vous ne voudriez pas, je suppose, un compte-rendu de *Roméo et Juliette*. Que dire de nouveau, en effet, d'une des plus belles partitions de notre époque qui n'ait été dit?

On pourrait, certes, à l'occasion de la reprise d'une œuvre de haute valeur, rouvrir l'éternelle discussion sur les nouvelles théories musicales et examiner dans quelle mesure Gounod contribua au développement et à la grandeur de l'école française; on pourrait encore analyser à souhait les beautés incomparables dont cette musique est parée, faire des comparaisons, malgré cela, et établir, par exem-

ple, un parallèle entre les différentes factures orchestrales de telle ou telle autre partition, entre les diverses inspirations poétiques, comme on pourrait le faire en comparant la chanson du Printemps de la *Walkyrie* avec le jardin de Marguerite. Il nous suffit de constater que dans la langue musicale élégante et souple de Gounod tout est charme et délicatesse et tout révèle un art supérieur, gouverné par un profond sentiment de la mélodie, enlacée d'une harmonie douce et caressante.

Et ce fut, sans doute, par un tel sentiment que notre génial compositeur put donner tant d'expression dans les diverses nuances de l'amour. Rossini, paraît-il, avait refusé de mettre en musique le poème de *Roméo et Juliette*, devant le travail difficile de composer trois duos d'amour: cette difficulté, trente ans plus tard, devait tenter le musicien français. C'était pour ces duos précisément qu'il écrivait son opéra; son inspiration passe victorieuse du madrigal délicat à l'aveu tendre et timide de Juliette dans la scène du jardin, et de là à la passion éperdue qui se déchaîne dans toute sa véhémence pendant l'entrevue sur le balcon.

Quant à l'instrumentation, toujours savante, produisant des harmonies d'une vive intensité, elle est, la plupart du temps, d'une grande richesse.

Tout cela est connu. Ce dont nous devons être ravis, c'est de la remise à neuf d'ouvrages de telle beauté, où la plus nombreuse partie de la nouvelle génération de compositeurs peut, malgré son savoir et ses tendances ultra-wagnériennes, puiser encore des trésors d'enseignements. Car l'œuvre de Gounod restera, quoi qu'on en dise, comme l'une des plus pures manifestations de l'art musical.

Les représentations de *Roméo et Juliette* ont été, ici, de magnifiques solennités artistiques, grâce au concours précieux de M. Jean de Reszké, l'interprète rêvé de la scène lyrique, et de M^{me} Sigrid Arnoldson dont la voix pure et bien timbrée est à la hauteur d'un jeu de parfaite tragédienne.

Nous n'avions pas entendu, depuis longtemps, les rôles de Roméo et Juliette chantés avec tant de virtuosité et de savoir artistiques. Ces deux grands acteurs ont recueilli de longues suites d'ovations et de rappels. Et, à leurs côtés, les autres artistes se sont surpassés.

Nous n'avons que des compliments à adresser à M. Soulacroix qui s'est fait acclamer en Mercutio, ainsi qu'à M. Nivette, un frère Laurent en tout point admirable; à M. Boisson, fort adroit et consciencieux dans le rôle de Capulet et à M^{lle} Hélian, très crâne et charmante sous le travesti de page.

Dans les rôles secondaires, MM. Berquier, Van Loo et Borie ont été des plus convenables.

Les chœurs, dont la tâche est souvent ardue, ont fait preuve une fois de plus de leur cohésion et de leur parfaite tenue théâtrale.

L'orchestre, sous la baguette de M. Léon Jehin, est tout à fait supérieur.

Pour ce qui concerne les décors, ils ont été déjà exaltés avec justice dans les nombreux comptes rendus de la presse, et nous n'avons rien à ajouter ni à retrancher à ce qu'en ont dit nos confrères, sinon qu'il convient d'en féliciter sincèrement M. Poinot qui en est l'auteur.

Le bel opéra de *Roméo et Juliette*, tel que vient de le monter le théâtre de Monte Carlo, attirera toujours ceux qui ont pour ambition d'admirer et d'honorer le grand compositeur français.

FERNAND PLATY.

Lettre de Paris

Paris, 24 mars 1902.

Une des grosses préoccupations actuelles de l'opinion publique est la prochaine ouverture de la période électorale pour le renouvellement de la Chambre des députés. Sans entrer le moins du monde dans le domaine politique auquel nous sommes et resterons étranger, voici, à titre de renseignements, le résumé des réformes qui ont été proposées et votées, avec approbation du ministère, à propos de ces prochaines élections.

La Chambre a émis un vote sensationnel qui a soulevé d'ardentes polémiques en décidant à la majorité de 60 voix, et sur la proposition de M. Pourquery de Boisserin, dé-

puté d'Avignon, qu'à l'avenir les députés seraient élus pour six ans au lieu de quatre. Ce n'est pas sans un vif débat, du reste, que cette décision fut prise. Des représentants qui ne votent jamais ensemble se sont rencontrés cette fois. Le gouvernement lui-même s'est rallié à la proposition et a demandé instamment à la majorité de la voter. M. Georges Leygues, qui suppléait le président du Conseil en cette circonstance, invoqua les intérêts eux-mêmes du régime parlementaire. « En réalité, dit-il, la première année du mandat législatif, qui est une période d'organisation, est perdue pour le travail utile et fécond; la dernière année est agitée par les préoccupations électorales; et il ne reste que deux années de travail utile, ce qui n'est pas suffisant. » Bref, le mandat prolongé a été adopté, et si le Sénat ne vient à la traverse, la Chambre nouvelle sera nommée pour six ans. Par contre, l'assemblée a rejeté la substitution du scrutin de liste au scrutin uninominal.

La réforme électorale comporte encore un remaniement des circonscriptions électorales qui a été adopté suivant les vœux du gouvernement, une modification à la loi de 1889 sur les candidatures multiples et une sorte de codification des lois relatives aux fraudes électorales.

C'est ainsi que l'arrondissement de Grasse, dans les Alpes-Maritimes, étant désormais scindé en deux circonscriptions, ce département si prospère au point de vue de l'augmentation de la population aura cinq représentants à la Chambre prochaine, au lieu de quatre qu'il avait jusqu'ici.

Enfin, quant à la question de l'affichage, elle est, depuis longtemps, et en partie, réglée. La Chambre a décidé que l'affiche aux trois couleurs françaises ne pourrait plus être employée par des particuliers; elle sera, dorénavant, réservée au gouvernement. Jusqu'ici, c'est l'affiche blanche qui était exclusivement l'affiche gouvernementale ou administrative.

On sait aussi que l'affichage est interdit en temps d'élections, sur les édifices et les monuments publics ayant un caractère artistique. Les monuments, les statues ne disparaîtront pas, ce printemps, sous le hideux bariolage que vous savez et tous les gens de goût s'en féliciteront aussi bien à Paris qu'en province.

La semaine sainte est devenue la plus active de toute l'année comme vie théâtrale. C'est un des changements les plus accusés qu'aient remarqués dans la vie civile les hommes qui ont passé la cinquantaine. Autrefois, les théâtres se reposaient dans la semaine qui précède le jour de Pâques. Maintenant, ils sont, cette même semaine, dans une agitation prodigieuse. L'un: « Nous avons un poème en cinq actes »; l'autre: « Nous avons trois actes en prose, avec prologue »; l'autre: « Nous n'avons qu'un acte, mais quel acte! Il est merveilleux. Et il n'est pas su. Permettez que je vous quitte. On répète ». Et ces cinq actes sont religieux. Et ces trois actes sont sacrés. Et cet acte est un acte de foi. Les théâtres sont consacrés, pendant la semaine sainte, à des manifestations de la vie religieuse.

Il est incontestable que c'est au moins malséant dans une certaine mesure. Je m'incline très sincèrement et sans discussion devant tous ceux que cela choque. Ils montrent une délicatesse de goût, ou un scrupule de conscience, qui sont l'une très distinguée, et l'autre très respectable. Il est bien vrai qu'il est toujours un peu gênant de voir un personnage sacré représenté par un acteur dont on ne peut pas oublier qu'il a joué, avant-hier, un mousquetaire, ou par une actrice dont on ne peut pas oublier qu'elle a joué, hier, Adrienne Lecouvreur. Il n'y a, en vérité, absolument que cela, à mon avis, qui soit choquant; mais il y a cela et c'est quelque chose.

Remarquez, du reste, qu'il faut voir les choses dans leurs causes autant qu'en elles-mêmes pour les bien entendre. La première cause de cette nouvelle mode a été que les acteurs, qui n'aiment pas se reposer, ont voulu jouer la semaine sainte comme les autres semaines. Mon Dieu, oui, je le sais. Cette cause-là n'a rien d'édifiant. Oui, mais si la mode a pris, si cette première tentative a réussi et a été suivie de beaucoup d'autres qui ont réussi également, il a bien fallu que ce fût parce qu'il y avait dans le public un véritable état d'esprit religieux, semi-religieux si vous voulez, sympathique, au moins, aux choses de la religion. Et de cela, il n'y a pas lieu de se chagriner.

L. S.

Bibliographie

L'Annuaire de la Principauté de Monaco pour 1902 (1)

Nous signalons à nos lecteurs qu'il ne peut manquer d'intéresser la récente publication du volume pour l'année 1902, de l'Annuaire de la Principauté de Monaco.

Comme les années précédentes et avec un nouveau soin, cet annuaire aussi utile pour la population monégasque que pour les commerçants et les étrangers résidant parmi nous, contient un grand nombre de renseignements précis sur la Maison princière, sur le personnel consulaire et administratif, sur la statistique des principaux Etats du monde, les forces militaires et maritimes, etc...

Pour ce qui est spécial à la Principauté, ce volume, édité avec luxe, donne non-seulement toutes les indications commerciales, mais encore un certain nombre de

(1) Imprimerie de Monaco, place de la Visitation. Un volume de 300 pages, relié; prix: 3 francs.

documents officiels qu'il est indispensable de connaître pour séjourner en ce pays. Citons les arrêtés concernant : les permis de séjour ; les hôtels et maisons meublés, les marchés ; les voitures ; les tramways électriques ; les automobiles ; la Compagnie des Eaux ; les postes des sapeurs-pompiers ; les commissionnaires ; les balayages ; les abattoirs ; les postes, télégraphes et téléphones, etc.

La première partie du volume est consacrée à la chronologie des Princes de Monaco et l'état civil de la Famille Souveraine, l'énumération des Grands-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, la liste complète des membres du corps diplomatique et consulaire, des fonctionnaires, des membres du clergé, etc.

Une notice de vingt-trois pages résume les faits les plus saillants de l'histoire de la Maison de Grimaldi et permet ainsi de connaître en très peu de temps, l'histoire de la Principauté.

Enfin, une jolie carte de la Principauté complète les documents contenus en cet intéressant et très pratique volume dont la place est marquée dans toutes les bibliothèques publiques et chez les amateurs de publications sérieuses

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Vendredi 11 Avril 1902**, à deux heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrat de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 1901-1902 ;

Rapport des Commissaires ;

Approbation des comptes, s'il y a lieu ;

Fixation du dividende ;

Renouvellement par moitié du Conseil d'Administration en remplacement de MM. le comte Brossaud de Juigné et G. Baltazzi, administrateurs sortants rééligibles ;

Nomination des Commissaires des Comptes.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 16 au 23 Mars 1902

SANREMO, y. à vap. <i>Maria</i> , angl., c. Foxworthy,	sur lest.
CAPRI, y. à vap. <i>Puritan</i> , angl., c. Cullum,	—
DE LA MER, y. à vap. <i>Calanthe</i> , amér., c. Cubben,	—
NICE, yacht à voiles <i>Miss-Mary</i> , fr., c. Rodolico,	—
BASTIA, contre torpilleur <i>Espingole</i> , fr., c. Laugier,	—
CASSIS, goél. <i>Primitive</i> , fr., c. Dalest,	ciment et chaux.
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	sable.
— b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel frère,	—

Départs du 16 au 23 Mars 1902

A LA MER, yacht à vap. <i>Puritan</i> , angl., c. Cullum,	sur lest.
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon,	—
CANNES, b. <i>Indus</i> , fr., c. Tassis,	—
NICE, yacht à vap. <i>Maria</i> , angl., c. Foxworthy,	—
TOULON, contre-torpilleur, <i>Espingole</i> , fr., c. Laugier,	—

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant son enregistrement, le sieur **PEIRANI Lazare-Theresius-Pierre**, sellier-bourrellier, demeurant quartier Saint-Michel, à Monte Carlo, a été d'office — déclaré en état de faillite dont l'ouverture a été fixée provisoirement au 25 mars courant.

Par le même jugement, l'apposition des scellés au domicile du failli et le dépôt de sa personne dans la maison d'arrêt de cette ville ont été ordonnés.

M. PICOT-LABEAUME, juge au Tribunal Supérieur, a été nommé Commissaire, et M. Croco, Syndic provisoire de ladite faillite.

Monaco, le 25 mars 1902.

Le Greffier en Chef,
RAYBAUDI.

AVIS

Suivant acte sous seing-privé en date du 10 mars 1902, enregistré, M. Joseph SAISSY, a acquis de M. Lorenzo CERUTTI, le fonds de coiffeur que celui-ci faisait valoir, maison Andrei, à la Condamine.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités à présenter leurs titres de créance entre les mains de l'acquéreur, dans le délai de quinzaine, à peine de déchéance.

Cabinet de M^e Ed. KUNEMANN, avocat à Monaco
Villa de l'Avenir, 19, rue Florestine, 19 (Condamine)

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE
D'UNE MAISON DE RAPPORT

située à Monaco, quartier de la Condamine
rues des Princes et du square Nave

L'adjudication aura lieu le *Vendredi 18 Avril 1902*, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, séant au Palais de Justice.

DÉSIGNATION :

L'immeuble mis en vente consiste en une maison sise à Monaco, quartier de la Condamine, ayant façade sur la rue des Princes, façade sur la rue du square Nave et façade donnant dans une grande cour, appartenant aux hoirs Nave, et desservant une partie de leurs autres immeubles

Cette maison occupe une surface de terrain de deux cent soixante mètres carrés environ Sa façade sur la rue des Princes mesure une longueur de vingt-cinq mètres quarante centimètres Sur la rue du square Nave la façade a onze mètres ; et enfin, sur le côté sud, elle se trouve mitoyenne avec la maison Antoine Médecin sur une longueur de neuf mètres cinquante centimètres.

Cet immeuble se compose : 1° d'un sous-sol habitable ; 2° au rez-de-chaussée, de deux grands magasins et d'un passage se rendant à la grande cour intérieure ; 3° de trois étages composés chacun de trois logements, chacun de ces étages est percé de neuf fenêtres sur la rue des Princes, de quatre fenêtres sur la rue du square Nave, et de six fenêtres sur la cour.

Cet immeuble est porté sur la matrice cadastrale sous le numéro 38 du plan, section B, pour une contenance de trois ares 52 centiares.

Telle que la maison s'étend et comporte avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

FAITS ET PROCÉDURE

L'immeuble mis en vente a été saisi à la requête de monsieur Jules FOLLIOT, conseiller général de l'Yonne, maire de Chablis (Yonne), propriétaire, y demeurant, pour lequel domicile est élu à Monaco, en l'étude de M^e KUNEMANN, avocat.

Contre :

1° la dame Eugénie RÉMIGNON, veuve de Jules-Emile-Noël NAVE, propriétaire, demeurant à Embrun ; 2° le sieur Félix NAVE, ingénieur, demeurant à Paris ; suivant procès-verbal de Tobon, huissier à Monaco, en date du dix-huit janvier mil neuf cent deux, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-huit janvier mil neuf cent deux : volume 3, numéro 28.

Le cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été dressé par M^e Kunemann, avocat, et par lui déposé au Greffe du Tribunal Supérieur après enregistrement.

MISE A PRIX :

Outre les clauses et conditions du cahier des charges, l'immeuble ci-dessus désigné sera exposé aux enchères, sur la mise à prix de **soixante-dix mille francs** offerte par le poursuivant, ci. 70,000 francs.

PURGE DES HYPOTHÈQUES LÉGALES

Il est ici déclaré, conformément à la loi, à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions d'hypothèques légales, qu'ils devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné, à Monaco, le jeudi vingt mars mil neuf cent deux.

Signé : Ed. KUNEMANN.

Dûment enregistré.

Cabinet de M^e Suffren REYMOND, avocat à Monaco
Villa de Millo

VENTE SUR LICITATION

Le lundi 21 avril prochain (1902), à 10 heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice et pardevant M. Mareschal, juge audit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une grande maison de rapport, ci-après désignée, dépendant de la succession

du sieur Jacques OBERTO, propriétaire, en son vivant demeurant à Monaco.

Sur la poursuite des sieurs : 1° Jean OBERTO, buve-tier ; 2° Albin OBERTO, logeur en garni ; 3° Célestin OBERTO, sans profession, demeurant à Monaco, et 4° Joseph OBERTO, marchand de glace, demeurant à Menton, ayant élu domicile en l'étude de M^e Suffren REYMOND, avocat, demeurant à Monaco, villa de Millo.

Contre : 1° la demoiselle Antoinette OBERTO ; 2° la demoiselle Marguerite OBERTO, toutes deux célibataires majeures, sans profession, demeurant à Monaco ; 3° la dame Marie OBERTO, sans profession, épouse du sieur Jean MIGNONE, peintre décorateur, demeurant ensemble à Monaco, et celui-ci comme mari par la due assistance et autorisation, ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e DE LOTH, avocat.

4° Les sieurs Jacques OBERTO, voiturier ; 5° le sieur Antoine OBERTO, camionneur, demeurant à Monaco, ayant élu domicile audit Monaco, en l'étude de M^e BARBARIN, avocat.

6° Le sieur Dominique GHISOLFI, cafetier, demeurant à la Turbie, et 7° la dame Antoinette GHISOLFI, épouse du sieur STELLIO, capitaine de carabiniers à Terrano (Italie), ce dernier pour la due assistance et autorisation de son épouse, seulement, agissant comme représentants de la dame Annette OBERTO, leur mère ; ayant élu domicile audit Monaco, en l'étude de M^e KUNEMANN, avocat.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Une maison sise à Monaco, quartier de la Condamine, boulevard de l'Ouest, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée et de trois étages, formant corps de bâtiment avec une autre maison située derrière la précédente avec une cour intérieure, confinant à l'est, à M. le Ch^r Jean Plati, Commandant des Gardes d'Honneur de Son Altesse Sérénissime ; au midi, au boulevard de l'Ouest ; à l'ouest, à M. Nef, et au nord, à MM. Bona et Baron et M. Fiorino, et figurant au plan cadastral de la Principauté de Monaco sous le n° 71 (partie) de la section A, pour une contenance de 570 mètres carrés.

La vente de cette maison a été ordonnée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 14 mars 1902, enregistré.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur le 21 mars 1902, ainsi que le constate un acte de dépôt du même jour, enregistré.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncé à la somme de cent mille francs, outre les charges,

ci. 100,000 francs.

Il est ici déclaré que tous ceux qui voudront conserver des hypothèques légales sur l'immeuble mis en vente, devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avocat poursuivant, à Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent deux.

Signé : Suffren REYMOND.

Enregistré à Monaco, le vingt-quatre mars mil neuf cent deux, f° 88 v° c° 1. Reçu un franc.

Signé : DE GUIRAUD.

A VENDRE dans de bonnes conditions. une MAISON située rue des Fours, n° 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à M^e VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. BLANCHY, passage Grana, à Monte Carlo

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etouffes, laines, crins animal et végétal, duvets

RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1° vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2° vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouve dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.